

Ce qu'il est toujours possible de faire

Par M.F.

Ce qu'il est toujours possible de faire pour optimiser ses impôts Les banques peuvent encore donner quelques conseils à leurs clients pour adoucir les montants à payer au fisc

Qu'il s'agisse d'obligations ou d'actions, la taxation change peu d'un pays à l'autre. Mais, quand les produits sont plus complexes, les règles peuvent évoluer. «Cela transforme la chaîne de production dans le secteur financier, car c'est à l'émetteur de signaler l'impact potentiel en termes d'impôt suivant le lieu de résidence du client», soulignent Alessandro Bizzozero, Geneviève Berclaz et Patrick Genazzi, associés de BRP Bizzozero & Partners.

Reste que si la construction de structures devient compliquée et soulève le doute sur les intentions d'échapper au fisc, les experts mentionnent une série de moyens d'arrondir les angles fiscaux.

Spécificités nationales

Par exemple, en Belgique, il existe une distinction entre la gestion dite «normale», dont les plusvalues ne sont pas taxées, contrairement à celles d'une gestion dite «professionnelle». Il convient donc d'en tenir compte lorsqu'un établissement s'occupe de la fortune d'un résident belge. De même, dans certains pays, il n'y a pas d'impôt sur la fortune, il faut donc privilégier le gain en capital. Contrairement à la France, par exemple, qui considère les plus-values comme un revenu. Les banquiers doivent également tenir compte du fait qu'un résident suisse au forfait ne peut pas exercer d'activité lucrative: cela vaut aussi pour les revenus d'origine suisse liés à l'investissement.

Assurance vie

Beaucoup recommandent également l'assurance vie, très populaire en Italie, en France, au Royaume-Uni et en Belgique. D'un produit à capital garanti – et bénéficiant d'une fiscalité adoucie –, il a évolué pour autoriser le placement du capital dans des fonds de placement, puis dans un portefeuille géré.

«Pour certains pays comme la Suisse, nous fournissons un document spécifique mais, pour les autres, nous produisons un reporting fiscal qui contient toutes les informations dont un contribuable pourrait avoir besoin pour l'établissement de sa déclaration de revenus, y compris des données qui ne lui sont pas forcément utiles dans son cas particulier. C'est le cas notamment des frais de gestion, qui peuvent être déduits dans certains pays mais pas dans d'autres. Chacun y prend ce qui lui convient», explique, par exemple, la Banque Syz & Co, qui assure que le document est très populaire auprès des clients.